

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

## 1. Identification du mélange et de la société

**1.1 Identificateur de produit** AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées** Peinture en aérosol pour le bricolage et les professionnels

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ICI Paints Deco France-Département : Julien

B.P.10259-60672 Montataire Cedex

N° Téléphone : 03.44.64.91.00 N° Télécopie : 03.44.64.91.90 Site web: [www.peinturesjulien.fr](http://www.peinturesjulien.fr)

E-mail de la personne responsable pour cette FDS : [fds.fr@akzonobel.com](mailto:fds.fr@akzonobel.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

N° Téléphone : 03.44.31.39.39 (24H/24) N° Téléphone : 01.45.42.59.59 (INRS)

[www.quicksfds.com](http://www.quicksfds.com)

Organisme national consultatif officiel (visé à l'article 17 de la directive 1999/45/CE)

## 2. Identification des dangers

**2.1 Classification du mélange**

**2.1.1 Classification conforme à la directive 2008/47/CE, révision technique de la directive 75/324/CEE sur les produits aérosols et de la directive 1999/45/CE des préparations dangereuses et modifications ultérieures:**

**Symbole F+**

**Phrases R**

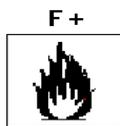
R12 Extrêmement inflammable

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

**Éléments d'étiquetage**

**Symboles**



**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**

**Phrases R**

R12 Extrêmement inflammable

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

**Conseils de prudence - Phrases S**

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les gaz, vapeurs et aérosols.

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Conseils de prudence des produits aérosols

- Récipient sous pression.
- A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

#### Conseils supplémentaires sur la sécurité de la société

- Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement.

**2.1.2 Classification conforme à la directive 2008/47/CE, révision technique de la directive 75/324/CEE sur les produits aérosols et au Règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging) n. 1272/2008 et modifications ultérieures:**

#### Pictogramme GHS02

##### Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable

STOT 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Éléments d'étiquetage

##### Danger



(Pictogramme GHS02)

#### Indications de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable

H229 Récipient sous pression : Peut exploser s'il est chauffé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Conseils de prudence généraux

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

#### Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer gaz, vapeurs et aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils de prudence Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

**Conseils de prudence Stockage**

P410 +P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F

**Conseils de prudence Élimination**

P501 Éliminer le récipient complet ou pas entièrement utilisé, conformément aux réglementations locales; ne pas jeter dans les déchets solides municipaux.

**Conseils supplémentaires sur la sécurité de la société**

- Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement.

**2.3 Autres dangers**

Quand les boîtiers aérosols sont chauffés à des températures supérieures à 50°C, ils se déforment et peuvent provoquer un risque de blessures corporelles graves.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs, même à des températures inférieures à 0°C.

Les expositions élevées dans des endroits mal ventilés peuvent provoquer des difficultés de respiration, narcose et inconscience.

**3. Composition/Informations sur les composants****3.1 Description générale mélange**

Boîtier aérosol sous pression avec un mélange de solvants, résines, pigments, additifs et propulseur (gaz de pétrole liquéfié).

**3.2 a) Classification substances dangereuses selon les directives CE**

Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement, contenues dans des concentrations égales ou supérieures à la limite d'exemption de directives CE sur la base des critères de REACH, ou les limites d'exposition communautaires sur le lieu de travail.

Nom chimique	% en poids	n° reg. Reach	Symboles	Phrases R	n° index CEE	n° EINECS	n° CAS
Gaz de pétrole liquéfiés Note 1,3 K - Butadiène <0,1%	30 - 40	exemptés de l'enregistrement	F +	12	649-202-00-6	270-704-2	68476-85-7
Metilale	10 - 15		F	11	-	203-714-2	108-87-5
Acétate de n-butyle	10 - 15	01-2119485493-29	-	10,66,67	607-025-00-1	204-658-1	123-86-4
Xylène, isomères mélange	3 - 5	01-2119488216-32	Xn	10,20/21, 38	601-022-00-9	215-535-7	1330-20-7
2-méthoxy-1-méthyle éthyle Acétate	3 - 4	01-2119475791-29	-	10	607-195-00-7	203-603-9	108-65-6
Acétate d'éthyle	3 - 4	01-2119475103-46	F - Xi	11,36,66,67	607-022-00-5	205-500-4	141-78-6

Le texte complet des phrases de risque R est mentionné à l'article 16 de la fiche. La liste des pigments de toutes les couleurs, avec nom, numéro CAS et numéro EINECS sont énumérés à l'article 16 de la fiche.

**3.2 b) Classification substances dangereuses selon le Règlement CLP n° 1272/2008**

Nom chimique	% en poids	Pictogramme	Indication de danger	n° index CEE	n° EINECS	n° CAS
Gaz de pétrole liquéfiés Note 1,3 K - Butadiène <0,1%	30 - 40	GHS02 GHS04	Extremely Flam. Gas H220 Pres. Liquif. Gas H280	649-202-00-6	270-704-2	68476-85-7
Metilale	10 - 15	GHS02	Flam. Liq. 2 H225	-	203-714-2	108-87-5
Acétate de n-butyle	10 - 15	GHS02 GHS07	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 EUH066	607-025-00-1	204-658-1	123-86-4

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

Xylène, isomères mélange	3 - 5	GHS02 GHS07	Flam. Liq. 3 H226 Skin Irrit. 2 H315 Acute Tox 4 H312 Acute Tox 4 H332	607-022-00-5	205-500-4	141-78-6
2-méthoxy-1- méthyle éthyle Acétate	3 - 4	GHS02	Flam. Liq. 3 H226	607-195-00-7	203-603-9	108-65-6
Acétate d'éthyle	3 - 4	GHS02 GHS07	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336 EUH066	607-022-00-5	205-500-4	141-78-6

Le texte complet des indications de danger est mentionné à l'article 16 de la fiche. La liste des pigments de toutes les couleurs, avec nom, numéro CAS et numéro EINECS sont énumérés à l'article 16 de la fiche.

#### 4. Premiers secours

##### 4.1 Description de premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais faire ingérer des boissons à une personne inconsciente.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

###### 4.2.1 Inhalation

Transporter immédiatement la victime vers un endroit non contaminé. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente, la coucher sur le côté, en étendant bien la tête, pour faciliter les vomissements.

###### 4.2.2 Contact direct avec yeux

Lavez le produit chimique sur les yeux avec de l'eau pendant 10 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Retirez les lentilles de contact éventuellement. Protégez les yeux avec une gaze stérile. Ne pas utiliser des gouttes ou des pommades d'aucune sorte avant la visite du médecin spécialiste.

###### 4.2.3 Contact direct avec peau

Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver immédiatement avec d'abondantes quantités d'eau pendant au moins 10 minutes. Ne pas utiliser de solvants. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

###### 4.2.4 Ingestion

Une ingestion accidentelle est un événement peu probable pour un produit aérosol. Consultez immédiatement un médecin. Faire vomir seulement sur indication du médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### 5.1.1 Moyen d'extinction approprié

Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousses chimiques.

###### 5.1.2 Moyen d'extinction inapproprié

Jets d'eau directs. La fine pulvérisation d'eau est utilisée pour refroidir les boîtiers aérosols exposés à l'incendie ou à la chaleur pour prévenir des éclatements et des explosions.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

La chaleur provoque une augmentation de pression dans les boîtiers aérosols, qui se déforment, explosent et peuvent être projetées à une distance importante, avec le risque de propagation de l'incendie. L'exposition à des gaz de combustion peut entraîner de graves risques pour la santé.

### 5.3 Conseil aux pompiers

Avant d'aborder l'incendie, refroidir les boîtiers aérosols exposés, porter un équipement de feu total, complété d'un casque avec visière et d'une protection pour le cou.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Si les boîtiers aérosols ont subi des dommages qui occasionnent des fuites, éviter d'éventuels points d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils ou de machines qui peuvent produire des étincelles. Ne pas respirer les vapeurs et aérosols. Assuré une ventilation adéquate et isoler immédiatement les boîtiers aérosols endommagés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir la phase liquide du produit avec des matériaux absorbants inertes, en évitant les rejets dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler la zone, laver à l'eau avec du détergent, éviter l'utilisation de solvants

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour contrôler l'exposition et les équipements de protection, consultez la section 8.  
Pour l'élimination ultérieure des déchets, suivre les recommandations de la section 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation uniquement dans des endroits bien aérés. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Ne pas rallumer les appareils électriques tant que les vapeurs ne sont pas dispersées. Voir aussi la section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les boîtiers aérosols dans les cartons originaux, en évitant la possibilité de chutes ou de collisions. Ne pas stocker en sous-sol, propulseur et solvants ont une densité nettement plus élevée dans l'air. Protéger des rayons du soleil. Conserver au sec et au frais, loin des sources de chaleur. Tenir à l'écart de toute source de combustion. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des agents oxydants et des produits fortement acides ou alcalins. Entreposer dans des endroits destinés aux produits inflammables, avec une ventilation appropriée et loin des appareils électriques en évitant l'accumulation de charges électrostatiques. Respecter les dispositions prescrites par le service d'incendie, en fonction des quantités stockées.

### 7.3 Utilisation finale particulière

Le produit est généralement utilisé pour des retouches de peinture ou sur des surfaces limitées. Le conseil de prudence Prévention P271 est : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition des composants ACGIH 2010 TLV - TWA (Time Weighted Average) pour 8 h et TLV STEL (Short-Term Exposure Limit) pendant 15 min.

OEL (Valeurs limites d'exposition professionnelle) pour l'Union Européenne 8 h et 15 min.

Nom chimique	TLV TWA	TLV STEL	OEL EU 8 h.	OEL EU 15 min
Gaz de pétrole liquéfiés	1000 ppm	-	-	-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

Note 1,3 K - Butadiène <0,1%	1750 mg/mc			
Metilale	1000 ppm 3110 mg/mc	-	-	-
Xylène, isomères mélange	100 ppm 434 mg/mc	150 ppm 651 mg/mc	50 ppm 221 mg/mc	100 ppm 442 mg/mc
2-méthoxy-1-méthyle éthyle Acétate	-	-	50 ppm 275 mg/mc	100 ppm 550 mg/mc
Acétate de n-butyle	150 ppm 713 mg/mc	200 ppm 950 mg/mc	-	-
Acétate d'éthyle	400 ppm 1400 mg/mc	800 2800 mg/mc	-	-
particules biologiquement inertes respirables (micron 0.01 – 10)	3 mg/mc	-	-	-
particules biologiquement inertes inhalables (micron 0,01 – 100)	10 mg/mc	-	-	-

La taille des particules du mélange est inférieure à 100 microns, et pour certains d'entre eux, environ 1% en poids, est inférieure à 10 microns. Le diamètre aérodynamique moyen est de 28 microns. Ces valeurs sont variables en fonction de la température, du délai de livraison et des conditions d'utilisation.

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Éviter l'inhalation de gaz, de vapeurs et de particules d'aérosol, en utilisant un environnement bien aéré, afin de maintenir la concentration en deçà des limites d'exposition.

Si les mesures d'hygiène de l'environnement ne suffisent pas se situer au-dessous de ces limites, il faut adopter une protection respiratoire appropriée.

### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

#### a) Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées, se protéger au moyen d'un masque facial complet avec filtre à gaz, des vapeurs et poussières organiques de type EN141 et EN143 et EN371

#### b) Protection des mains

En cas d'utilisation prolongée, utiliser des gants de protection résistant aux solvants, tels que le néoprène ou PVA de type EN374.

#### c) Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques, assurant la résistance aux solvants, avec protection latérale de type EN166.

#### d) Protection de la peau

Chaussures et vêtements antistatiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Boîtier aérosol sous pression avec peinture et gaz liquéfié
Odeur	Caractéristique des solvants
Couleur	Toutes les couleurs brillantes
Volume du boîtier aérosol	520 ml
Volume du produit aérosol	400 ml

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

pH	Non applicable à la préparation
Densité relative à 20°C	0,73 ± 0,01
Intervalle d'ébullition	- 40°C / + 150°C
Point d'éclair du propulseur GPL	inferieur à - 50°C
Température d'auto-inflammabilité des solvants	Supérieure à 300°C
Limites d'inflammabilité du propulseur GPL	da 1,8 % (LEL) à 9,5 % (UEL) in volume in air
Pression à 20°C	4,5 ± 0,2 bar
Pression d'exercice du boîtier	10 bar
Pression de déformation du boîtier	15 bar
Pression d'éclatement du boîtier	18 bar
Solubilité dans l'eau	Non soluble
Coefficient de partage n-octane/eau	Non applicable à la préparation
Viscosité	Non évaluable
Densité relative des vapeurs dans l'air	Supérieure à 2
Chaleur de combustion	Supérieure à 20 kJ/g

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible sur la réactivité du produit.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable jusqu'à la température d'explosion qui se produit au-dessus de 50°C.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit n'a pas de réactions dangereuses jusqu'à la température d'explosion qui se produit au-dessus de 50°C.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter les collisions avec des objets pointus et les chutes, qui provoquent des perforations ou des bris des boîtiers aérosols et par conséquent le déversement de gaz et de solvants inflammables. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil, la chaleur à des températures supérieures à 50°C, ce qui peut provoquer le déclenchement et la projection du boîtier, même à des distances importantes, avec le risque de propagation de l'incendie.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter la corrosion du boîtier aérosol.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et d'explosion de boîtiers aérosols, il peut former des composés organiques pas complètement brûlés, tels que le monoxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les taux de toxicité aiguë des substances individuelles, afin d'évaluer les effets toxiques résultant de l'exposition à la préparation, sont:

Nom chimique	DL50 oral rat mg/Kg	DL50 cutané lapin mg/Kg	CL50 rat mg/l/4h
Metilale	> 2000	> 2000	> 100
2-méthoxy-1-méthyle éthyle Acétate	8530	> 5000	37
Xylène, isomères mélange	3523	4350	27
Acétate de n-butyle	> 6400	> 5000	21

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

Acétate d'éthyle	> 5000	> 18000	44
------------------	--------	---------	----

**11.2 Toxicité aiguë par ingestion.**

L'ingestion accidentelle de l'aérosol est un événement peu probable. L'ingestion donne une irritation de la gorge, de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Les effets peuvent comprendre ceux décrits pour l'inhalation.

**11.3 Toxicité aiguë par inhalation**

L'inhalation de fortes concentrations de solvants organiques peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des effets nocifs sur le foie, les reins et le système nerveux. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des nausées, une faiblesse musculaire, des évanouissements et, dans des cas extrêmes, la perte de conscience.

**11.4 Contact direct avec peau**

Le contact prolongé ou répété sur la peau provoque la suppression de la graisse naturelle et l'apparition éventuelle de dermatite non allergique de contact.

**11.5 Contact direct avec yeux**

Le contact direct provoque de graves irritations. Les symptômes peuvent inclure: larmoiement, rougeur, enflure et douleur.

## 12. Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

Les données toxicologiques aquatiques des substances énumérées au paragraphe 3, ne sont pas très élevées. Elles permettent de se situer au-dessous des quantités qui déclenchent l'obligation de symbole et phrases de risque appropriés.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le propulseur et les solvants se dégradent rapidement avec des réactions photochimiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le propulseur et les solvants ont de faibles coefficients de partage n-octanol-eau et ne sont pas définissables comme bioaccumulables.

**12.2 Mobilité dans le sol**

Le propulseur et les solvants sont rapidement dispersés dans l'air sans provoquer de pollution du sol.

**12.5 Résultats de évaluations PBT et vPvB**

Les substances, énumérées au paragraphe 3, ne sont pas définissables comme persistantes, bioaccumulables et toxiques pour l'environnement.

**12.6 Autres effets néfastes**

La quantité de composés organiques volatils COV est 554 g/l. Les solvants et les propulseurs contenus ont un faible niveau de leur potentiel de création d'ozone photochimique.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement de déchets**

Jetez dans un endroit autorisé pour la récupération des solvants ou destruction par incinération.

**13.2 Élimination des boîtes vides**

Code emballages ferreux: CER 15.01.04

Code cartons: CER 15.01.01

Code plastic: CER 15.01.02

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

Ne jetez que dans des endroits autorisés pour la collecte destinée au recyclage.

**13. 3 Destruction ou neutralisation des boîtes pleines:** Code CER 15.01.10

Les boîtes pleines doivent être traitées par une société équipée et autorisée à séparer les produits chimiques contenant du gaz inflammable de leurs boîtiers et à effectuer les traitements relatifs.

## 14. Informations relatives au transport

Transport conformément aux dispositions suivantes: l'ADR pour les transports routiers, RID ferroviaires, IMDG par mer, et de l'OACI / IATA par air.

Transport par route / rail	ADR/RID	Aérosols - n° UN 1950 - Class 2 5F
Transport par mer	IMDG - IMO	Aérosols - n° UN 1950 - Class 2.1 - EmS: F-D, S-U marine polluant: no
Transport par air	IATA - ICAO	Aérosol inflammable moins 1 liter - n° UN 1950 Class 2.1 - Instructions packaging 203 - Y203

Les produits aérosols, emballés en quantités limitées LQ2, en vertu du Chapitre ADR 3,4 paragraphes 3.4.1.2 et 3.4.6., sont en exonération ADR/RID 2011 et IMDG 2010.

## 15. Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Le produit ne contient pas de substances soumises à autorisation SVHC, inclus dans l'annexe XIV du règlement CE n° 1907/2006 et aucun candidat substance SVHC inscrites à l'annexe XIV du règlement CE n° 1907/2006.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ne peut pas être traité facilement parce que le produit doit être utilisé seulement en plein air ou en endroit bien ventilé, en conséquence nous attendons les fiches de données de sécurité des substances dangereuses avec des scénarios d'exposition.

## 16. Autres informations

**Texte des phrases R utilisées dans la section 3**

- R10 Inflammable
- R11 Facilement inflammable
- R12 Extrêmement inflammable
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

**Texte des indications de danger CLP utilisées dans la section 3**

- H220 Gaz extrêmement inflammable
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur
- H312 Nocif par contact cutané
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement 453/2010 annexe I  
**AEROSOL JULIEN PEINTURE ELECTROMENAGER Blanc Email**  
Fiche n° SKS 092 - Révision date: 01.07.11

**La liste des pigments de toutes les couleurs**

Couleur	C.I. Nome	C.I. n°	Nom chimique	Reg. Reach n°	n° CAS	n° EINECS
Blanc	White 6	77891	Titanium dioxide		13463-67-7	236-675-5

**Bibliographie**

ADR 2011 European Agreement on Transport of dangerous goods by road  
 AGCIH 2010 American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 BAMA British Aerosol Manufacturers' Association  
 ECHA European Chemicals Agency  
 ESIS European chemical Substances Information System – IUCLID Data set  
 IATA/ICAO 2009 International Air Transport Association – International Civil Aviation Organisation  
 IMDG 2010 International Maritime Dangerous Goods Code  
 INRS Institut National de Recherche et de Sécurité  
 NIOSH National Institute for Occupational and Safety - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 Fiche de données de sécurité des composants.

La formation des travailleurs sur les agents chimiques doit être menée conformément à la directive n° 98/24/CE

Le code douanier communautaire est 3208 20 90

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et des réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit. Nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences des dommages et intérêts dus à l'usage impropre du produit.

Cette fiche publiée le 01.07.11 a été établie conformément aux dispositions du règlement européen 453/2010 annexe I, et remplace les éditions précédentes, les seize points ayant tous été changés.